

CAP IMTB



100% de
réussite en
2023

NOS FORCES

- Un suivi individualisé par la proximité avec l'équipe éducative.
- Un établissement à taille humaine, un accueil en petit groupe favorisant la convivialité.
- Une ambiance éducative et la Vie résidentielle permettant l'apprentissage de la citoyenneté.
- Une implication dans le territoire.
- Une vie associative favorisant les échanges.
- La restauration, la navette aux gares, l'hébergement sont assurés par la MFR
- Aide à la poursuite d'études (Bac PRO CS...)



Accès aux personnes en situation de handicap

MAISON FAMILIALE RURALE / CFA VILLERS-BOCAGE

Rue de la Sablière
80 260 VILLERS BOCAGE
Tél : 03.22.93.70.04

E.Mail : mfr.villers-bocage@mfr.asso.fr



CAP Interventions en Maintenance Technique des Bâtiments

Organisation de la formation :

- **Durée de la formation :** La formation se déroule sur **2 ans**, cette durée peut être réduite selon le parcours scolaire et professionnelle du futur apprenant.
- **Le coût de la formation :** Le coût de la formation est pris en charge par des organismes financeurs. Le reste à charge de l'apprenti est de 0€.

Formation en APPRENTISSAGE :

Alternance entre les 25 semaines de formation (875h) réparties sur les 2 ans selon le rythme de la MFR, 69 semaines de travail en entreprise (2415h).

Le savoir ne s'acquiert pas seulement dans une salle de classe...

A partir de cette réalité, les MFR appliquent une pédagogie de l'alternance entre :

- Une formation professionnelle en entreprise grâce à un travail en situation réelle avec des responsabilités professionnelles,
- Un temps d'étude à la MFR (composé de cours, de travaux pratiques, de visites, etc...)

L'Alternance adoptée dans les MFR développe donc l'idée suivante : c'est l'insertion d'un jeune dans son milieu de vie qui **provoque souvent un éveil intellectuel et une motivation pour les études.**

Objectifs :

- Acquérir des connaissances théoriques et une solide expérience professionnelle afin d'exercer les métiers de la Maintenance des Bâtiments.
- Préparer les apprentis à un diplôme de niveau 3 dans le secteur du Bâtiment par la voie de l'apprentissage.
- Connaître un métier, repérer les temps forts de l'organisation du travail et les compétences requises pour celui-ci.

Admission et aides :

Conditions d'admission :

- Avoir entre 15 et 29 ans ou sortir d'une classe 3^{ième} générale ou technologique, BEP ou CAP, être motivé par les métiers du Bâtiment.
- Admission après étude du dossier scolaire et d'un entretien individuel,
- Avoir un maître d'apprentissage

Conditions financières :

- L'apprenti est salarié, il touche chaque mois un salaire
- Ils ont en leur possession une carte Génération Hauts de France permettant l'achat de matériel (EPI, manuels...)
- Une aide de la région Hauts de France pour l'obtention de permis de conduire à partir de 18 ans.

Contenu de la formation :

Formation générale : mathématiques, sciences, expression et communication, éducation physique et sportive, étude du monde contemporain, Prévention- Santé – Environnement.

Formation Professionnelle : Les structures fixes (gros œuvre et second œuvre), les structures mobiles, les réseaux et appareillages concernant la plomberie, le chauffage, l'électricité, la Domotique et réseaux informatiques.

Thèmes : Electricité, plomberie, menuiserie, peintures/revêtements, domotique et informatique.

Evaluation : en épreuves terminales

Nos Formations : 4^{ème}, 3^{ème} de l'Enseignement Agricole,
CAPA Métiers de l'Agriculture (formation initiale et apprentissage),
Bac Professionnel CGEA Bovins-Equins (formation initiale ou apprentissage),
CAP Interventions en Maintenance Technique des Bâtiments en apprentissage,
BAC PRO Aménagement et Finition du Bâtiment en apprentissage